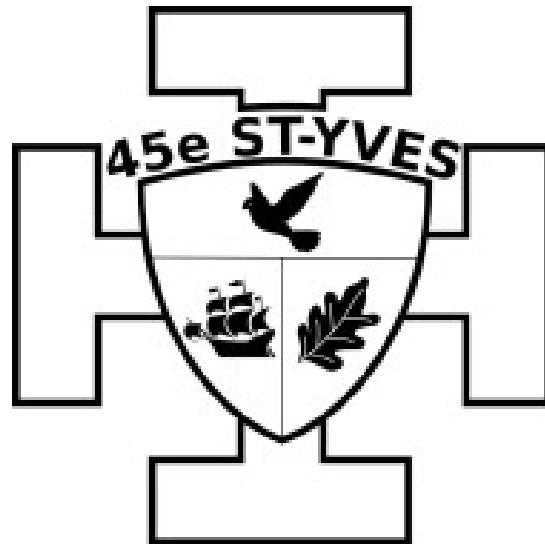


45^e Groupe scout et guide de Saint-Yves



Plan de reprise des activités scoutes
Du 45^e Saint-Yves
Québec

Mieux, autrement

1er septembre 2020

1. Objectifs du plan de relance des activités

Ce plan vise à assurer et maintenir un milieu éducatif sain, respectueux et sécuritaire pour tous les membres du 45^e Groupe scout et guide de Saint-Yves pendant la période de crise sanitaire.

Il fut élaboré à partir des :

- Directives sur la reprise du scoutisme de l'ASC
- Consignes de la santé publique fédérale
- Consignes de la santé publique du gouvernement du Québec
- Guide de la CNESST sur les activités des camps de jour
- Guide de la CNESST sur les activités de sport, de loisir et de plein air

2. Application

Ce plan encadre tous les membres et jeunes du 45^e Groupe scout et guide de Saint-Yves, ci-après les « Membres », ainsi qu'à tout participant aux activités du Groupe.

3. Responsable de l'application

Le responsable de l'application du plan au sein du 45^e Groupe scout et guide de Saint-Yves est son Chef de Groupe en fonction, lequel sera appuyé dans l'application par les animateurs responsables des diverses unités ouvertes au Groupe. Le Chef de Groupe est le représentant du Groupe vis-à-vis de la Santé Publique.

4. En cas de non-respect

Tous les Membres du Groupe sont régis par ce plan et ne peuvent agir contrairement à celui-ci. À défaut de le faire, ils feront face à des mesures disciplinaires progressives et adaptées à la gravité et à la fréquence des violations.

5. Généralités

La reprise graduelle des activités scoutées avec présence des jeunes devrait se faire à partir du 8 septembre 2020. À l'exception des camps avec coucher qui ne sont toujours pas permis par la Santé publique, les unités du Groupe pourront animer à l'automne 2020 dans le respect des consignes de la Santé Publique.

Les quatre balises qui seront mises en place lors des rassemblements/rencontres sont :

1. Assurer la distanciation physique
2. Privilégier les activités extérieures
3. Minimiser les contacts entre les personnes, et

4. Mise en place de mesures d'hygiène comme le lavage des mains à intervalles réguliers

Le Groupe doit procéder à une identification des risques de transmission de la Covid-19 dans les milieux d'animation, de rassemblement et de rencontres.

À défaut de pouvoir éliminer les risques de contamination, le Groupe vise à les diminuer et à les contrôler. Les parents et les jeunes ont été informés des risques de transmission identifiés dans le cadre des activités, des mesures de prévention mises en œuvre dans le Groupe et les unités pour contrôler les risques associés à la Covid-19 et ont été sensibilisés à l'importance de les respecter.

Les mesures de prévention qui peuvent être appliquées reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux de rencontre, de distanciation physique, du lavage des mains, de l'étiquette respiratoire ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.

Le contexte de la Covid-19 peut être un facteur de stress important, autant pour les bénévoles, les jeunes et les parents, par le chamboulement qu'elle provoque dans les différentes sphères de la société. Une attention particulière doit donc être portée à la santé psychologique de nos Membres.

6. Plan de déconfinement

Reprise des activités d'animation (en extérieur et intérieur) avec les jeunes sous condition à partir du 8 septembre 2020 sans couchers intérieurs.

Reprise des activités normales avec couchers intérieurs à une date à être déterminée selon les directives de la Santé publique.

7. Notion de rassemblement

Afin de respecter la notion de rassemblement, les activités des différentes unités seront considérées comme étant des rassemblements séparés.

Rassemblement Intrépides lundi, normalement de 18h30 à 20h30.

Rassemblement Louveteaux mardi, normalement de 18h30 à 20h30.

Rassemblement Jeannettes mercredi, normalement de 18h30 à 20h30.

8. Déroulement des activités scouts

Règles générales en tout temps :

1. Garder deux mètres entre tous, à l'intérieur comme à l'extérieur, lorsque ceci est possible dans le cadre des activités;
2. Désinfection des mains fréquente, à l'arrivée et avant et après la manipulation de tout matériel.
3. À l'intérieur, dans tout lieu public, le port du masque est obligatoire pour les Membres de tous âges, à moins que tous soient assis à une distance de 2 mètres les uns des autres ou de pratiquer une activité physique.

Forme de réunion et transitions :

Les unités devront prévoir leurs réunions de préférence entièrement à l'extérieur. Si une telle chose n'est pas possible, soit prévoir la réunion entièrement à l'intérieur ou avec une seule transition extérieur/intérieur, et ce, afin de limiter les déplacements intérieurs dans les emplacements exigus (corridors) et les contacts avec les surfaces fréquemment souillées (poignées de portes, rampes, etc.).

Lors des transitions, les jeunes doivent entrer par la porte nord-ouest et sortir par la porte nord-est, et ce, afin de ne pas repasser dans un espace exigü précédemment traversé.

Accueil et début des réunions :

Les jeunes doivent se désinfecter les mains dès qu'ils franchissent la porte de l'Église. Du désinfectant sera à leur disposition à cet endroit. Les parents sont tenus de demeurer à l'extérieur lorsqu'ils accompagnent leur enfant, à moins de vouloir parler à un animateur, notamment quant à tout angoisse ou problématique que pourrait vivre son jeune.

Les crochets dans le corridor seront numérotés et les jeunes se verront attribuer un numéro, lesquels seront espacés et par intervalle, de manière à maximiser l'espace entre chaque jeune d'une équipe. Par exemple, l'équipe A pourrait avoir les crochets 1, 5, 9 et 13, alors que l'équipe B pourrait avoir les crochets 3, 7, 11 et 15.

Lors de l'inspection en début de réunion, le 2 mètres doit être maintenu. De même, l'animateur responsable prend les présences de tous les participants à la réunion ou à l'activité, et ce, de manière à identifier avec qui chacun est entré en contact lors de chaque rassemblement.

Activités et matériel :

En tout temps, sauf durant les activités physiques ne le permettant pas, une distance de 2 mètres doit être maintenue entre tous les participants aux activités, y compris pendant les rassemblements, coins de sizaïne, explications et activités non-physiques.

Lors des déplacements et lorsque les Membres sont debout sans être actifs, le masque doit être porté en tout temps par tous. Celui-ci ne peut être retiré que si les participants sont assis à deux mètres de distance, par exemple lors d'explications, ou encore lors de la pratique d'activités physiques.

Préalablement à la manipulation de tout matériel, puis postérieurement à son utilisation, tous les participants doivent se désinfecter les mains avec les produits à disposition. Chaque unité doit se procurer de son propre produit désinfectant.

Les jeux avec contact physique des mains aux vêtements des autres participants (tag, renard, etc.) sont interdits et les jeux avec une manipulation fréquente des mêmes objets (jeux de passes), sont à diminuer le plus possible à la faveur de jeux sans contact ou par contact interposé.

Lors des transitions, les jeunes sont envoyés une équipe à la fois chercher leurs vêtements d'extérieur, et ce, de manière à bénéficier le plus possible de la distribution des crochets ci-haut mentionnée.

En cours de réunion, il n'y aura pas de distribution d'eau, les jeunes devant apporter une bouteille d'eau.

Fin de réunion et saluts :

Lors du tour de salutations en fin de réunion, le cercle sera remplacé par des rangées le long des murs, avec indications au sol d'où se placer et de la distance de deux mètres. De même, la poignée de main scout sera remplacé par le geste suivant : Signe scout de la main droite, main gauche sur le poitrail, contact visuel, incliner la tête, relever la tête, puis aller vers la prochaine personne.

Le signe doit être fait simultanément par les deux personnes se saluant. Ce salut permet de garder la distance de deux mètres tout en conservant sa signification.

Lorsque les parents viennent chercher leur enfant, ceux-ci ne peuvent pénétrer dans l'Église, sauf par nécessité d'un entretien urgent et confidentiel. Les parents devront indiquer aux animateurs, par exemple par textos, qu'ils sont arrivés, puis les animateurs doivent indiquer à l'enfant que leur parent est arrivé et qu'il peut sortir le rejoindre au stationnement ou à l'extérieur de l'Église.

Ainsi, les annonces aux parents ne pourront se faire à l'Église, mais plutôt par courriel. Enfin, si un parent doit s'entretenir avec les animateurs, et que cet entretien doit se faire en personne, privilégier un entretien extérieur ou dans une salle isolée.

9. Protocole de désinfection et matériel

Objet: Cette procédure vise à expliquer la méthode de désinfection des objets et surfaces se trouvant sur le lieu de travail.

Directives : Travailler dans l'ordre indiqué, lorsque possible, et porter des gants en tout temps. En cas de désinfection complète suivant un cas confirmé de Covid-19 parmi les Membres, le port de gants, lunettes de sécurité et masque peut être obligatoire.

1. Vérifier la présence de souillure visible; si présence de souillure, faire l'étape 2.
2. Nettoyer à l'aide d'une guenille humide avec une solution désinfectante.
3. Selon le cas et sans se restreindre à une méthode, utiliser l'une des méthodes suivantes pour la désinfection :
 - a) Désinfection préventive (avant et après chaque réunion) : Vaporiser la solution désinfectante sur la microfibre ou ratine et laver les surfaces que l'on veut désinfecter en prévention, soit les toilettes, les rampes d'escalier et les poignées de porte. La solution appliquée sur les surfaces doit sécher sans aucune autre intervention (le temps d'évaporation laissera un film nuageux de désinfectant sur la surface, ce qui confirmera un temps de contact réglementaire).
 - b) Désinfection complète (situation avec contaminant : gastro/sanglCovid / etc.) : Vaporiser la solution désinfectante sur les surfaces que l'on veut désinfecter. Respecter le temps de contact recommandé par le fabricant du produit utilisé. La solution appliquée sur les surfaces ne doit pas sécher durant la période de temps de contact, au besoin vaporiser de nouveau. Par la suite, vous pouvez procéder au nettoyage final à l'aide de guenilles propres.

Une désinfection des points de contacts fréquents devra être faite avant chaque rencontre. Cette désinfection devra comprendre :

- Rampe d'escalier
- Poignée de porte
- Salle de bain

10. Formation en hygiène

Les unités qui souhaiteront reprendre leurs activités en septembre 2020 devront s'assurer que chacun de leurs animateurs ont suivi la vidéo Introduction aux mesures d'hygiène dans les camps de jour (<https://www.youtube.com/watch?v=LpenGJrwYg>) et prendre connaissance du présent document répertoriant les mesures au Groupe.

Chaque animateur, en plus de signer la reconnaissance de risque, devra affirmer avoir suivi les formations ci-haut avant de pouvoir participer aux réunions sur une base régulière.

11. Mesures d'exclusion des personnes présentant des symptômes

- a) Procédures de prévention

Les personnes présentant des symptômes font partie de la chaîne de transmission de la Covid-19 dans les lieux de rencontre. Des procédures tenant compte des éléments suivants peuvent éviter la transmission de la maladie :

- Privilégier les documents électroniques, les Responsables imprimant par la suite fiches santé et autorisations reçues par voies électroniques.
- Identification des Membres avec des symptômes de la Covid-19 avant d'entrer dans l'Église, par exemple par : Un questionnaire, une autoévaluation par les bénévoles et les jeunes et évaluation par les parents ou tuteurs du jeune;
- Isolement, dans un local ou autre lieu à l'écart, du Membre qui commence à ressentir des symptômes sur les lieux de la rencontre, port d'un masque de procédure et signalement aux autorités sanitaires de la province des personnes entrées en contact avec le Membre en cas de test positif;
- Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques [entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.) ;
- Les parents ont été informés des mesures de prévention mises en oeuvre pour contrôler les risques associés à la Covid-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leur déplacement à l'Église.
- Les participants et les membres qui présentent des symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de goût/odorat, diarrhée, etc.) sont informés de leur obligation de reporter leur présence;
- Les participants ou les membres qui reçoivent un résultat positif à la Covid-19 peu de temps après avoir fréquenté les milieux de rencontre doivent en aviser le chef de groupe;
- Une personne à l'entrée du site est désignée pour assurer un triage et s'assurer que tout membre déclarant ressentir n'est symptôme de la Covid n'est pas admis, et ce, tant que 14 jours ne se seront pas écoulés depuis ses derniers symptômes.
- L'accès doit également être refusé à tout jeune dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la Covid-19 (cas ou contact).
- Dans tous les cas, lorsqu'un participant est confirmé porteur de la Covid-19, le responsable de l'unité à laquelle le participant a pris part informe le Chef de Groupe et les autres participants.
- Si un participant est confirmé porteur de la Covid-19, toute personne en contact avec celui-ci lors d'une activité du Groupe ne peut participer aux activités du Groupe sans test négatif de la Covid-19 ou qu'un délai de 14 jours sans symptômes ne se soit écoulé depuis le dernier contact avec le participant porteur.

b) Procédures en cas de détection de symptômes lors de nos activités

Lorsque des symptômes associés à la Covid-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de goût/odorat, diarrhée, ou autres symptômes selon les sites du gouvernement) apparaissent sur le site de la rencontre :

- Une trousse d'urgence en situation de Covid-19 préparée d'avance doit être utilisée et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, de même qu'une solution hydroalcoolique.
- Le participant présentant des symptômes doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet et porter un masque de procédure,
- Le bénévole présentant des symptômes doit quitter le milieu de la rencontre;
- Un seul membre de l'équipe d'animation s'occupe du participant présentant des symptômes le temps qu'il quitte le site de la rencontre avec son parent ou son tuteur ;
- Le l'animateur doit porter des gants en plus du masque de procédure et de la protection oculaire (lunettes de protection ou visière) ;
- Une fois que le participant ou le bénévole présentant des symptômes est parti, désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés par le participant ou le bénévole;
- Le membre de l'équipe d'animation doit retirer, de façon sécuritaire, les équipements de protection individuelle et le survêtement et jeter ceux qui sont non réutilisables dans la poubelle (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique. Se laver les mains immédiatement après;
- L'équipement de protection individuelle réutilisable doit être désinfecté [ex, : protection oculaire, si réutilisable) ;
- À la suite de la désinfection du local d'isolement, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour placer les objets personnels du participant (vêtements portés, casquette, bouteille d'eau, etc.) dans un sac en tissu ou en plastique pour les laver ou les remettre aux parents ou aux tuteurs ;
- Les parents ou les tuteurs des participants du groupe, ainsi que les bénévoles en contact avec l'enfant symptomatique doivent appeler l'autorité sanitaire de leur province pour obtenir des consignes.
- Les activités de l'unité où des symptômes sont observés seront suspendues pour 14 jours en cas de test positif, ou jusqu'à ce que suffisamment de tests négatifs chez les autres participants permettent la tenue des activités. Autrement, seules les personnes développant des symptômes, ou quelqu'un dans leur famille, ou testant positif doivent s'abstenir de participer aux activités, comme au point prévention.

12. Liste de vérification

Cette liste vise à soutenir les rassemblements hebdomadaires des unités et la prise en charge de la santé et la sécurité dans leur milieu de rassemblement / animation.

Elle vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la Covid-19 :

- Le Groupe a validé avec le Membre ou le participant son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes.
- Les Membres sont informés de la procédure prévoyant de quitter le lieu de rassemblement s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la Covid-19.
- Le Groupe a réaménagé les aires de rassemblement et revu ses activités pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres.
- Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie de la rencontre et lors des pauses, collations et des repas.
- Les toilettes sont nettoyées à chaque quatre heures d'utilisation continue ou à chaque réunion, le cas échéant.
- Les surfaces fréquemment touchées [ex. : poignées de porte, robinetterie, toilettes, matériel de jeux et de sports) sont nettoyées à chaque réunion ou utilisation.
- De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains.
- Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.).

Mesures spécifiques :

- Les Membres ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans le groupe pour diminuer et contrôler les risques associés à la Covid-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leurs déplacements sur le site du rassemblement ou de la rencontre.
- Un triage strict est instauré à l'arrivée du participant avec le parent ou le tuteur.
- L'accès doit être refusé à tout participant qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût ou autres symptômes selon les sites du gouvernement / Santé publique).
- Les adultes avec des maladies chroniques graves ne pourront pas animer.
- L'accès doit également être refusé à tout participant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent des symptômes ou qui est déjà placé en isolement en raison de la Covid-19 (cas ou contact)
- Une trousse d'urgence en situation de Covid-19 (cas d'isolement d'un jeune participant ou d'un bénévole présentant des symptômes) préparée d'avance doit être utilisée par un membre de l'équipe d'animation et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, de même qu'une solution hydroalcoolique.
- Des mesures doivent être prises pour favoriser une distanciation physique entre les personnes et limiter la durée des contacts rapprochés avec les participants,
- Une attention particulière est portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : corridors, sorties extérieures, escaliers, etc.) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent.

- Les groupes de participants et les équipes d'animation sont organisés pour limiter au maximum les échanges et les contacts.
- La stabilité des animateurs qui sont en contact avec les participants est privilégiée.
- Les produits de nettoyage et de désinfection sont prévus dans les endroits névralgiques du site.
- Avant de quitter le lieu de rencontre, le membre de l'équipe d'animation en contact avec un participant présentant des symptômes doit retirer la protection oculaire et le masque de façon sécuritaire et disposer des équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement ; dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et en disposer dans un sac de plastique ou de tissu. Laver ses vêtements portés à la rencontre avec le savon à lessive habituel.

ANNEXE

Reconnaissance de risques associés

à la Covid-19 dans le cadre d'activités scout

Je reconnais la nature hautement contagieuse de la Covid-19 et j'assume volontairement le risque que moi et/ou mon enfant puissions être exposés ou infectés au virus par sa participation aux activités du 45^e Groupe scout et guide de Saint-Yves. Je reconnais que cette exposition ou infection peut entraîner notamment des blessures et symptômes graves.

Je déclare que la participation de mon enfant aux activités du 45 Groupe scout et guide de Saint-Yves est volontaire.

Si quiconque habitant avec mon enfant éprouve des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de goût/odorat, diarrhée, etc.), je m'engage à ce que mon enfant ne se présente pas, ni ne participe, aux activités du Groupe, et ce, tant que les symptômes sont présents et jusqu'à ce que plus de 14 jours ne se soient écoulés sans que quelque symptôme que ce soit ne se soient manifestés chez n'importe quelle personne habitant avec mon enfant.

Si mon enfant ou quiconque habitant avec celui-ci voyage à l'extérieur du Canada, je m'engage à ce que mon enfant ne se présente pas, ni ne participe, aux activités du Groupe, et ce, jusqu'à ce que 14 jours se soient écoulés depuis le retour de voyage de la personne en question.

Nom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom des parents :

Signé à Québec, le _____

Par, _____

Reconnaissance de risques associés

à la Covid-19 dans le cadre d'activités scout

Je reconnais la nature hautement contagieuse de la Covid-19 et j'assume volontairement le risque que je puisse être exposé ou infecté au virus par ma participation aux activités du 45^e Groupe scout et guide de Saint-Yves. Je reconnais que cette exposition ou infection peut entraîner notamment des blessures et symptômes graves.

Je déclare que ma participation aux activités du 45 Groupe scout et guide de Saint-Yves est volontaire.

Je déclare avoir suivi les formations exigées, soit la vidéo Introduction aux mesures d'hygiène dans les camps de jour, ainsi qu'avoir pris connaissance du Plan de reprise des activités scout du 45e Saint-Yves, reconnaissant que cette formation est requise à l'animation régulière au sein du Groupe.

Si quiconque habitant avec moi éprouve des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de goût/odorat, diarrhée, etc.), je m'engage à ne pas me présenter, ni ne participer, aux activités du Groupe, et ce, tant que les symptômes sont présents et jusqu'à ce que plus de 14 jours ne se soient écoulées sans que quelque symptôme que ce soit ne se soient manifestés chez n'importe quelle personne habitant avec moi.

Si moi-même ou quiconque habitant avec moi voyage à l'extérieur du Canada, je m'engage à ne pas me présenter, ni ne participer, aux activités du Groupe, et ce, jusqu'à ce que 14 jours se soient écoulés depuis le retour de voyage de la personne en question.

Signé à Québec, le _____

Par, _____